

2022 /

Parafe

DELIBERATION N°276

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE.

ENTENDU l'exposé de Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission Finances Budget ;

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal conformément au document budgétaire annexé,

Délibérations adoptée par :

- ✓ **25 voix pour** : Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **4 abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

**Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 15 juin 2022**

Le Maire,
Jean-François ONETO.



<p>NOTE DE SYNTHÈSE N°05</p> <p>RAPPORT PRÉSENTÉ PAR Monsieur Cyril GHOZLAND</p> <p>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL VILLE</p> <p>Pièce Jointe :</p> <p>✓ Compte Administratif 2021 du budget principal</p>
--

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de :

Investissement : - 1 829 689.70 €
Fonctionnement : 3 805 007.45 €

Il ressort de ces résultats :

- ✓ Un résultat positif de la section de fonctionnement de 3 805 007.43 euros.
- ✓ Un solde négatif de la section d'investissement de -310 229.70 euros et un solde négatif des restes à réaliser de l'exercice 2021 de -1 519 460 euros, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 1 829 689.70 euros.
- ✓ Un excédent de fonctionnement de 1 975 317.73 euros qui a été repris au budget primitif 2022 pour contribuer à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le compte administratif ne fait apparaître aucune différence avec les montants reportés par anticipation.

EVOLUTION DES RESULTATS DES EXERCICES : (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, hors reports des exercices antérieurs).

2017	2018	2019	2020	2021
1 967 251	1 167 199	2 333 744	2 432 648	1 962 796

Le résultat des exercices se maintient au-dessus de 1 000 000 d'euros entre 2017 et 2021.

EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2017 A 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	31 603 847 dont vente 3 rue H.François 1 980 000 euros	29 027 754	29 685 577	29 907 208	35 272 975 Dont vente terrain Diversey 5 600 000 euros
Evolution n-1	10.57%	- 8.15%	2.27%	0.75%	17.94%
Dépenses de fonctionnement	27 341 129	27 549 642	26 997 397	26 903 459	27 053 330
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 654 410	1 579 264	1 504 359	1 415 908	1 306 312
Evolution n-1	1,37 %	0,76 %	-2 %	-0,35 %	0,56 %
Recettes d'investissement (hors 1068-affectation du résultat)	699 528	3 478 311	9 113 459	1 015 080	6 951 198
<i>dont emprunts souscrits-prêts relais</i>	0	2 000 000	5 600 000	0	5 600 000
Dépenses d'investissement	5 505 632	8 153 395	8 054 095	4 314 295	12 260 905
<i>dont capital de la dette</i>	2 217 811	2 017 292	2 156 571	2 227 906	2 204 735
<i>dont prêt relais</i>					8 000 000
dont dépenses d'équipement évolution n-1	2 487 089 -14.37%	6 135 633 146.70%	5 897 124 -3.89%	1 964 480 -66.69%	2 056 170 4.67%

2022 /.....

Parafe

La variation des recettes de fonctionnement s'explique principalement par des cessions foncières : 2017 : 1 980 000 euros (3, rue Henri François) et 2021 : 5 600 000 euros (Terrain Diversey)

La moyenne des recettes de fonctionnement sur 5 ans est de 29 500 000 euros hors cessions, celle des dépenses est 27 100 000 euros.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (chap 011)	6 052 413	6 418 950	6 127 860	6 206 375	5 829 150
<i>Evolution n-1</i>	<i>-0.86%</i>	<i>6.06%</i>	<i>- 4.53%</i>	<i>1.28%</i>	<i>- 6.08%</i>
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 932 506	15 687 809	15 968 910	16 169 985	16 907 052
<i>Evolution n-1</i>	<i>1.97%</i>	<i>- 1.54%</i>	<i>1.79%</i>	<i>1.26%</i>	<i>4.56%</i>
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 404 357	2 485 964	2 372 716	2 126 722	1 945 692
<i>Evolution n-1</i>	<i>-8.00%</i>	<i>3.39%</i>	<i>- 4.56%</i>	<i>- 10.37%</i>	<i>- 8.51%</i>
Intérêts de la dette (art 66111)	1 654 410	1 579 264	1 504 359	1 415 908	1 306 312
<i>Evolution n-1</i>	<i>-4.96%</i>	<i>- 4.54%</i>	<i>- 4.74%</i>	<i>- 5.88%</i>	<i>- 7.74%</i>
Autres dépenses de fonctionnement (chap. 014 et 67)	1 297 443	1 377 655	1 023 553	984 468	1 065 124
<i>Evolution n-1</i>	<i>46.14%</i>	<i>6.18%</i>	<i>- 25.70%</i>	<i>- 3.82%</i>	<i>8.19%</i>
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 341 129	27 549 642	26 997 397	26 903 459	27 053 330
<i>Evolution n-1</i>	<i>1.37%</i>	<i>0.76%</i>	<i>- 2.00%</i>	<i>- 0.35%</i>	<i>0.56%</i>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 27 053 530 euros soit une augmentation de 0.56 % par rapport à 2020.

Les charges à caractère général ont baissé par rapport à 2020, principalement en raison d'une diminution des dépenses liées à la crise sanitaire.

De 2017 à 2021, les dépenses de fonctionnement ont baissé de -1.05 % qui montre l'effort engagé par la collectivité afin de les maîtriser malgré une augmentation des charges de personnel.

Les charges de personnel ont augmenté de 4.56 % en 2021, principalement dû à une hausse des frais médicaux liés aux accidents du travail, aux remplacements de poste, à un versement d'un capital décès, et à une hausse du SMIC.

Les dépenses du chapitre 014 concernent l'atténuation de recettes notamment celles de la fiscalité (FPIC, restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation...)

Les autres charges de gestion courante enregistrent les contingents obligatoires, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. En ce qui concerne les subventions aux organismes privés, le montant en 2021 est de 539 652 € contre 684 278 € en 2020.

Compte tenu de la baisse de l'endettement de la ville, les intérêts de la dette diminuent chaque année depuis 2017. Ce mouvement doit se poursuivre sur les prochaines années.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

2022 /

Parafe

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des contributions directes (73111)	15 189 480	15 485 221	16 035 372	16 490 943	16 840 512
<i>Evolution n-1</i>	0.74%	1.95%	3.55%	2.84%	2.12%
Fiscalité indirecte (autres articles chapitre 73)	5 841 160	5 446 903	5 510 342	5 378 094	5 713 335
<i>Evolution n-1</i>	3.32%	- 6.75%	1.16%	- 2.40%	6.23%
Dotations (chapitre 74)	5 353 552	4 940 604	4 733 792	5 246 314	4 263 370
<i>Evolution n-1</i>	8.65%	- 7.71%	- 4.19%	10.83%	- 18.74%
Autres recettes d'exploitation (chapitre 70,013,75 et 77)	5 219 655	3 155 026	3 406 072	2 791 857	8 455 758
<i>Evolution n-1</i>	78.57%	- 39.55%	7.96%	- 18.03%	202.87%
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 603 847	29 027 754	29 685 577	29 907 208	35 272 975
<i>Evolution n-1</i>	10.57%	- 8.15%	2.27%	0.75%	17.94%

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent 35 272 975 € (y compris la cession Diversey) soit une augmentation de 17.94 % par rapport à 2020. Sans la cession de Diversey, elles seraient de 29 672 975 € soit une baisse de - 0.78 %.

Produit des contributions directes :

Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en Loi de Finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques (nouvelles constructions, retour à l'imposition, réduction des abattements...). Depuis la Loi de Finances 2018, le coefficient de valorisation est lié à l'inflation constatée au mois de novembre n-1, ce qui équivaut à 0.20 % en 2021 (contre 0,9 % en 2020).

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2017	32 141 487	24 541 268	67 197
2018	32 873 564	24 922 135	67 479
2019	34 462 113	25 557 486	66 328
2020	35 612 448	26 040 292	68 269
2021	0	25 953 570	67 874

L'évolution des produits :

	2017	2018	2019	2020	2021
Produit de la taxe d'habitation et de la taxe d'habitation des résidences secondaires	8 363 215	8 553 701	8 967 042	9 266 359	283 362
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 594 239	6 696 578	6 867 296	6 997 026	16 484 688
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	71 740	72 041	70 812	72 884	72 462

A compter de 2021 le reversement de la taxe d'habitation par l'Etat aux collectivités est supprimé et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales entre en vigueur. La part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal.

Le taux de TFPB de référence de la commune correspond à la somme du taux départemental et du taux de la commune.

	De 2009 à 2020	2021
T.H.	26,02%	0
T.F.B.	26,87%	44,87%
T.F.N.B.	106,76%	106,76%

Parafe

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près du montant de TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme neutralisant les « sur » et « sous-compensations » est mis en place. Ozoir est une commune sous-compensée (avec un coefficient >1). Le montant départemental de taxe foncière sur le bâti transféré à la commune est inférieur au montant de ressources de TH perdu par la commune.

Fiscalité indirecte :

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

L'attribution de compensation (AC) baisse depuis 2020. L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. En 2021, la ville d'Ozoir a perçu une DSC (dotation de solidarité communautaire) de 270 000 euros.

Les dotations :

La dotation forfaitaire est diminuée tous les ans. Entre 2020 et 2021, elle a diminué de -1.84 %.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES : disparition de la compensation fiscale TH en lien avec la réforme sur la fiscalité

En 2020, la ville d'Ozoir a perçu un montant total d'allocations compensatrices d'environ 507 000 € dont 442 000 € correspondant à la seule compensation TH. Or, avec la réforme de la fiscalité sur la suppression de la TH des résidences principales, la commune ne perçoit plus ce montant à partir de 2021, puisque dès 2021 la commune perçoit en substitution de la TH, la part départementale du foncier bâti.

Ainsi le montant que la Ville a perçu en 2020 disparaît en 2021. La ville continuera uniquement de percevoir la compensation sur le foncier bâti et non bâti qui s'élève à 215 000 € pour 2021.

Les participations de l'Etat (compte 747) en 2021 ont baissé de -25.91 % par rapport à 2020, sachant que la CAF a versé des aides exceptionnelles en 2020.

Parmi les autres recettes, les produits des services (Restauration scolaire, crèches, périscolaires...) ont évolué ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021
	2 200 501	2 269 694	2 353 695	1 509 066	1 807 958

En raison de la crise sanitaire, la ville a baissé de 10 % des tarifs de cantine.

1.4. LES EPARGNES :

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	3 935 499	3 043 246	4 146 364	4 281 903	3 906 357
Epargne brute	2 281 089	1 463 981	2 642 005	2 865 995	2 600 045
Taux d'épargne brute (en %)	7,7 %	5,05 %	8,91 %	9,63 %	8,77 %
Epargne nette	63 278	-553 310	485 434	638 088	395 310

L'épargne nette positive permet d'autofinancer en partie les investissements de la collectivité.

En 2021, la ville a maintenu son taux d'épargne à un bon niveau.

2022 /

Parafe

1.5 LA DETTE :

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 28 267 321 €. Pour mémoire, en 2017, l'encours de dette était de 31 711 458 €.

Il a baissé depuis 2017 de -10.86 %. La ville s'est donc désendettée.

L'amélioration de l'épargne brute et la diminution de la dette ont permis une amélioration du ratio de désendettement (qui correspond au nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette) : 13.3 ans en 2019, 11.5 ans en 2020 et 10.8 ans en 2021.

Pour rappel, un seuil limite de 12 ans a été fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour les communes

1.6 LA SECTION D'INVESTISSEMENT**EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	2 487 089	6 135 633	5 897 124	1 964 480	2 056 170
Autres investissements	500 733	470	400	121 908	0
Remboursement capital de la dette	2 217 811	2 017 292	2 156 571	2 227 906	2 204 735
Prêt relais					8 000 000
Autres dépenses d'investissement	300 000	0	0	0	0

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	305 972	221 839	609 073	0	943 941
Autres recettes	266 389	661 427	970 035	698 485	393 716
Subventions	127 168	595 044	1 934 352	316 595	13 541
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (prêt relais)	0	2 000 000	5 600 000	0	5 600 000

La commune a conduit un programme d'investissement sur la période 2017-2021 d'environ 3 700 000 euros par an.

Avec l'achèvement d'importantes opérations d'équipements (petite enfance, pôle technique), l'investissement est revenu à un niveau plus bas : 2 056 170 euros pour 2021

L'investissement tient compte de la prolongation et du remboursement de prêts relais en dépenses et en recettes, dans le cadre de l'opération « Diversey ».

Les équipements ont été financés par les ressources propres constituées de l'épargne nette, des cessions, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des autres recettes d'investissement hors emprunts et subventions.

En 2021, les principaux investissements ont été les suivants :

- ✓ Travaux dans les bâtiments scolaires : 51 500 euros avec principalement, le changement des sols à la Brèche aux Loups ; la réfection des toitures Dolto et Plume vert ; l'installation des dispositifs PPMS à A.Franck
- ✓ Travaux dans les bâtiments sportifs : 83 000 euros ; réfection de toiture terrain de tennis ; installation de clôture et portail au stade des 3 sapins ; réfection de façade gymnase Belle Croix ; Traitement générateur air chaud gymnase Bouloche ; Réhabilitation du logement au gymnase Anquetil
- ✓ Installation de caméras de vidéo surveillance : 94 200 euros
- ✓ Travaux dans le cimetière : 18 000 euros
- ✓ Travaux d'extension Maison de la petite enfance et Services techniques : 65 000 euros
- ✓ Installations et matériels techniques : 110 000 euros

2022 /

Parafe

- ✓ Acquisition de la RPA : 332 00 euros
- ✓ Voirie : 296 000 euros dont réfection d'enrobés avenue 8 mai 1945 ; Rue de la Doure ; réfection de trottoirs ; fourniture et mise en œuvre d'enrobés (toutes voies) ; Réfection place Louise Michel ; Aménagement abords de l'école Gruet et remplacement canalisation ; reprise des caniveaux ; travaux supplémentaires dans certaines voies (avenue du Muguet, rue Victor Basch...) ; Aménagement du parc J.Oudry
- ✓ Installations de voirie : 28 000 euros (candélabres, mobiliers urbains et panneaux de signalisation)
- ✓ Eclairage public : 143 000 euros (Programme de modernisation de l'éclairage public)
- ✓ Espaces verts : 92 700 euros : plantations d'arbres, aménagement des cimetières, matériels outillages, système d'arrosage ; mise aux normes des aires de jeux
- ✓ Garage : 247 000 euros notamment rachat de véhicules
- ✓ Projets informatiques : 218 000 euros : projet Ciril Ressources humaines, acquisitions de matériel pc et téléphonie, évolution et mise à jour des applicatifs actuels et téléphonie : 18 000 euros
- ✓ Achat de matériels divers services : restauration scolaire, entretien, jeunesse, centre de loisirs (69 000 euros), petite enfance (8 800 euros), instruments de musique (2 500 euros), matériels sportifs (16 800 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal conformément au document budgétaire annexé,

IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombres de suffrages exprimés : 29

VOTE :

- ✓ Pour : 25
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstentions : 4

Date de Convocation : 9 juin 2022

Présenté par le Maire, Jean-François ONETO
A Ozoir la Ferrière, le 15 juin 2022

Signature :



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A Ozoir la Ferrière, le 15 juin 2022
Les membres du Conseil Municipal :

LISTE D'EMARGEMENT - CONSEIL MUNICIPAL DU			
Madame Josyane MELEARD		Monsieur Frédéric MARCOUX	
Monsieur Patrick VORDONIS		Madame Esperance AUDINEAU	
Madame Christine FLECK		Monsieur Jacques VERDIER	
Madame Suzanne BARNET		Madame Indira GOKOUL	
Monsieur Cyril GHOZLAND		Monsieur Ziain TADJINE	
Madame Chantal BOURLON		Madame Françoise MILLET	
Monsieur Patrick SALMON		Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA	
Madame Marie-Laure MORELLI		Madame Chantal LAÏK CLAVERO	
Monsieur Jean-Claude DEBACKER		Monsieur Emmanuel CLEMENT	
Madame Isabelle DUPUIT		Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR	
Monsieur Paulo SALGADO LOPES		Monsieur Patrick SEMBLA	
Madame Anne-Marie CADART		Monsieur Jean-Pierre BARIANT	
Madame RUCHMANN Nathalie		Madame Virginie NOTTOLA	

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2022

Application agréée E-legalite.com

LE 21.06.2022

Madame Laëtitia DEVRIENDT		Monsieur Bruno WITTMAYER	
Madame Valérie BOURGUIGNON		Madame Aline PALOMARES	
Monsieur Sylvain MONTAUSIER		Monsieur Jean-Jacques Blaise TSANGA	
Madame Béatrice LAINÉ			
Monsieur Malek BENSAI			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

,et de la publication le

A Ozoir la Ferrière, le



REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20220615-DELIB_276_2

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	21
Absents :	14
Pouvoirs :	10
Votants :	31
Convoqués le : 9 juin 2022	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux-le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Jean-Jacques TSANGA, Madame Aline PALOMARES.

POUVOIRS DE :

M Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Béatrice LAINÉ
Monsieur Jean-Jacques TSANGA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Madame Esperance AUDINEAU, qui avait donné son pour à Monsieur Jean-François ONETO, est arrivée au point de l'ordre du jour n°22 « Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec versement de l'IFSE et du CIA ».

*Monsieur Jean-François ONETO, Maire, conformément aux dispositions en vigueur, a quitté la séance pendant les votes des Comptes Administratifs (questions 5 à 8) et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.